

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N° 125 - JANVIER 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022 - EXTRAITS

*Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie
ainsi que sur le site internet.*

Présents : Patrick **MILLET**, Jacky **BLANCHARD**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Florent **MARTELIN**, Philippe **NOUVEAU**, François **PONCIN**, Aline **RAT** et Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Jérôme **BERTRAND** qui donne pouvoir à François **PONCIN**

Absent : Tony **LHOMME**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

René **DESSERRIERES** secrétaire de séance.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

Le maire informe l'assemblée qu'il n'a pas signé de devis depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

1 – Convention de mise à disposition de personnel administratif :

Monsieur le Maire informe que la secrétaire de mairie de St Sorlin en Bugey, est en arrêt de travail depuis le 13 décembre 2021 et pour une période à venir qui pourrait durer 4 mois. Pour assurer la continuité du service, il convient donc de pourvoir à son remplacement temporaire durant cette période.

Madame Florence Chatillon, occupant actuellement un poste identique pour la commune de Tenay et devant prochainement quitter ses fonctions a proposé sa candidature.

Une convention de mise à disposition entre la commune de Tenay représentée par son Maire, Monsieur Gaël ALLAIN et la commune de St Sorlin en Bugey, représentée par son Maire, Monsieur Patrick MILLET est proposée.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition.

2 – Renouvellement du CDD du poste d'agent administratif :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Madame TARDY Isabelle se termine au 28 février 2022 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du CDD du poste d'agent administratif

3 – Renouvellement du CDD du poste d'adjoint technique du service des repas de cantine :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Madame RUSSO Paola s'est terminé au 31 décembre 2021 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du CDD du poste d'adjoint technique du service des repas de cantine.

4 – Renouvellement du CDD du poste d'adjoint technique employée de cantine et agent d'entretien :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Madame DURAND Virginie se termine au 07 février 2022 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 8 février 2022 au 7 février 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du CDD du poste d'adjoint employée de cantine et agent d'entretien.

5 – Renouvellement du CDD du poste d'adjoint technique d'entretien des locaux du Foyer et du Stade :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Madame DURAND Virginie se termine au 07 février 2022 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 8 février 2022 au 7 février 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du CDD du poste d'adjoint technique d'entretien des locaux du Foyer et du Stade.

6 – CCPA : Convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhona:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhona s'est terminée au 31 décembre 2021.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain propose de prolonger la convention avec les communes de Lagnieu, St Sorlin en Bugey, Sault-Brénaz et Villebois pour l'année 2022.

Il rappelle que la convention prévoit un prix d'entretien au mètre linéaire de 4 € pour la Viarhona et de 2,50 € pour les pistes cyclables, soit des montants totaux respectifs de 15 320 € et 5 425 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhona pour l'année 2022.

7 – CCPA : Mise à jour de la convention de mise à disposition du service instructeur pour les actes relatifs à l'occupation du droit des sols :

Hervé FONTAINE, 3^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, informe que la CCPA, par délibération N° 2021-187 du 25 novembre 2021, propose une mise à jour de la convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour les actes relatifs à l'occupation du droit des sols. La nouvelle convention (N°2) s'applique désormais aux déclarations préalables génératrices de taxe et de redevance.

Après discussion sur cette proposition, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service instructeur de la CCPA pour les actes relatifs à l'occupation du droit des sols.

8 – Achats radiateurs Mairie/Bibliothèque/Ex-périscolaire : choix du fournisseur :

Hervé FONTAINE, 3^{ème} adjoint en charge des bâtiments, rappelle que le remplacement des radiateurs de la mairie, de la bibliothèque et de l'ex salle du périscolaire a été inscrit au budget principal 2021.


Après consultation auprès de plusieurs entreprises, il présente les devis reçus comme suit :


- REXEL pour un montant de 3 492,96 € TTC
- SONEPAR pour un montant de 3 031,92 € TTC


Après étude des dossiers, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de prix de Sonepar pour un montant de 3 031,92 € TTC.


9 – Questions diverses :

- Le SIEA vient de démarrer les travaux pour le déploiement de la fibre optique sur la commune (hors quartier du Port de Villeneuve, prévu ultérieurement, en même temps que la commune de Lagnieu). Le SIEA informe que la durée des travaux puis la mise en place des équipements des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) devraient rendre possibles les connexions pour les nouveaux abonnés à partir du mois de juillet.
- Suite à la proposition de mise à disposition de coupes affouagères en 2020, 2 candidatures avaient été soumises à la commission développement durable. Après instruction de ces 2 demandes et traçage des parcelles avec l'ONF, les 2 candidats ont retiré leurs offres.
La question se pose sur la pérennité de cette tradition et de son impact sur l'entretien des forêts communales.

 <p>The logo for 'Sou des écoles' features the text 'Sou des écoles' in a blue, bubbly font. Below it are two simple line drawings of children, a girl with pigtails and a boy with a wide smile. At the bottom, it says 'Saint-Sorlin-en-Mugney'.</p>	<p style="text-align: center;">CARNAVAL DU SOU DES ECOLES</p> <p>L'équipe du Sou vous attend nombreux pour fêter le carnaval !! 🎉 Le samedi 05 Mars 2022 Départ du défilé à 15h (lotissement de la vie neuve), suivi d'un goûter au foyer communal avec buvette et boom, à partir de 16h. A cette occasion une vente de bugnes (sur réservation) est organisée. Petits et grands, à vos déguisements 🎊</p>
---	---

 <p>The logo for 'Nettoyage de Printemps' features the text 'Nettoyage de Printemps!' in a blue, bubbly font. Below it is a cartoon illustration of a broom with a face, arms, and legs, sweeping colorful petals (pink, yellow, green) across the ground.</p>	<p style="text-align: center;">NETTOYAGE DE PRINTEMPS</p> <p>Après 2 années de relâche dues aux conditions sanitaires, le nettoyage de printemps reprendra cette année et aura lieu le Samedi 2 avril 2022.</p>
---	--

 <p>The logo for 'SAPEURS POMPIERS' features two cartoon firefighters in red helmets and blue uniforms. One is holding a red fire hose connected to a red fire hydrant, and the other is spraying water from a nozzle.</p>	<p style="text-align: center;">SAPEURS POMPIERS</p> <p>Des manœuvres seront effectuées tous les week-ends dans l'ancienne Auberge du Verger à partir du 12 février jusqu'à fin mars.</p>
---	---

	<p>AGENDA</p> <p>FEVRIER :</p> <p>Samedi 12 : Vente de boudins-sabodets de la « Société de chasse de St Sorlin »</p> <p>Dimanche 13 : Exposition Artistique au foyer communal organisée par la « Commission Association Culture »</p> <p>MARS :</p> <p>Samedi 05 : Carnaval du sou des écoles Samedi 19 : Tartes du sou des écoles</p>
---	--

NOTA : Les différentes manifestations et réunions évoquées ci-dessus, pourront être modifiées, voir annulées, selon l'évolution rapide des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com